

BUSSANG : Première réunion du nouveau conseil municipal

En tant que Maire sortant, Alain VINEL, a réuni le nouveau conseil municipal issu des dernières élections vendredi dernier, 28 mars, à la salle des fêtes.

En tant que président de séance, il a commencé par déclarer les membres du conseil nouvellement élus installés dans leur fonction. Il s'agit de :

VINEL Alain
SPINNHIRNY Pascale
ROYER François
LOHNER Sylvie
AID Bachir
BOILEAU Catherine
CLAUDE Louis
SCHOENACH Sonia
THOMAS Maxime
GODEL Solange
FIGUEIREDO Manuel
PARMENTIER Marie-Lorraine
MASSY Francis
VALDENNAIRE Louise
GODEL Guy
ERB Anne-Caroline
MAURER Dominique
GREBERT Nicole
STEINER Vincent

Le plus jeune de l'assemblée, Monsieur Maxime THOMAS, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le nouveau conseil municipal étant installé et toujours en tant que Maire sortant, Alain VINEL a tenu à faire la déclaration suivante :

« Je suis heureux de vous accueillir ce soir pour la traditionnelle cérémonie de l'élection du maire et des adjoints. Merci d'être venus si nombreux.

Mais avant, je voudrais vous dire quelques mots:

Ceci est une réunion officielle incontournable de la vie publique communale.

Je la mets donc à profit pour apporter devant tous les bussenets ici présent, un démenti officiel aux allégations de la liste « Pour Bussang », parues dans « l'Echo des Vosges » et par tract dans les boîtes aux lettres concernant la gestion des finances communales. Car il s'est agi là de manipulation électorale et plus grave de diffamation.

Un grand nombre des renseignements de ce document sont des faux.

Pour faire court, des données chiffrées réelles recueillies sur des sites officiels des Finances Publiques ont été triturées, amalgamées dans des tableaux ineptes, invraisemblables même du point de vue mathématique.

L'impôt par habitant, par exemple, a été confondu avec le revenu de la commune par habitant, excusez du peu !!! La contribution du Casino et les dotations diverses d'Etat ont été prises pour des impôts payés par les habitants.

Le montant de l'endettement par habitant a été calculé sans tenir compte des impôts payés par les résidents secondaires...etc...etc...

Tout cela a été démontré lors de ma réunion publique du 21 mars et analysé aussi dans « l'Echo des Vosges » d'hier, par mon adjoint aux finances sortant, Patrick HANS.

N'ayez crainte, je ne vous referai donc pas une leçon de mathématique. Mais je suis en droit de ma demander, cependant, si ces manipulations ont été faites sciemment dans le seul but de nuire ou si elles sont le fruit de l'ignorance et de l'incompétence.

Ces données mensongères se trouvent d'ailleurs toujours sur le site « pour Bussang » et si malgré mes démentis elles ne se trouvaient pas supprimées, je pourrais, alors, porter plainte.

Voici toutefois pour les bussonnets qui ont le droit d'être rassurés, quelques chiffres déjà donnés lors de ma réunion publique :

- Les emprunts réalisés sous le mandat précédent ont été de : 1.100.000€

- Les emprunts réalisés sous mon mandat ont été de : 750.000€, soit 350 000€ de moins

- Il y a actuellement en caisse plus de 1.000.000€. Lors de notre arrivée à la mairie en 2008 il y avait 400.000€, soit 600.000€ de moins.

- Il n'a pas été contracté d'emprunts en 2013, et les différents budgets à fin 2013 sont tous excédentaires.

Comme vous pouvez en juger, la commune n'est ni en faillite, ni au bord du gouffre comme on a voulu vous le faire croire.

D'autre part, nous avons été aussi affublés de la note 0/20, note issue d'un site internet non officiel. Ce site, bien connu des maires de la vallée, est même sujet parfois à plaisanterie entre eux, ce qui démontre bien son manque de sérieux et de fiabilité. D'après mes sources, ce site serait aux mains d'un groupe anti impôts, militant pour la suppression des impôts. Bel idéal, s'il en est ! Mais peut-on jamais vraiment savoir qui se cache derrière cette sorte de site internet ?

Restons sérieux donc et pour faire bref, voici comment fonctionne ce système de notation: si la commune ne fait aucun investissement elle obtient 20/20, si elle a fait de lourds investissements dans l'année en cours comme par exemple à Bussang avec la construction des services techniques, elle a 0/20. C'est aussi simple que cela.

Mais comment gérer une commune, une entreprise, un ménage sans faire d'investissements ? Comme le dit lui-même le Président Poncelet cette semaine dans le bulletin du Conseil général « Vivre dans les Vosges » je le cite : « *Nous devons aussi assurer l'avenir de notre département. Et préparer l'avenir c'est d'abord investir.* »

Voilà je me devais de rétablir la vérité pour mon adjoint aux finances, pour mes colistiers, pour le personnel administratif et pour les bussonnets eux-mêmes qui ont été abusés, volontairement, à des fins électorales, par cette désinformation ».

C'est toujours Alain VINEL, le plus âgé des membres présents du conseil municipal qui a ensuite pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs pour les votes :

- Madame Catherine BOILEAU

- Monsieur Vincent STEINER

L'ensemble des 19 conseillers ont voté, puis, ayant obtenu 15 voix, **Monsieur Alain VINEL a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.** Madame ERB a obtenu 4 voix.

Sous la présidence de Monsieur Alain VINEL élu nouveau maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a précisé que BUSSANG peut disposer de 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Les adjoints ont été élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Les conseillers avaient le choix entre la liste A.C. ERB comprenant 4 noms et la liste F.ROYER qui en comprenait 5.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste F.ROYER qui a obtenu 15 voix contre 4 pour la liste A.C. ERB. Ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

1^{ier} Adjoint, François ROYER

2^{ième} Catherine BOILEAU

3^{ième} Bachir AÏD

4^{ième} Pascale SPINNHIRNY

5^{ième} Sylvie LOHNER

C'est alors qu'Alain VINEL pris à nouveau la parole pour déclarer

« Cette cérémonie d'élections touche à sa fin. A présent, je voudrais remercier de tout cœur, les bussettes et bussettes qui m'ont renouvelé leur confiance, malgré les moyens diffamatoires utilisés contre mon équipe et moi-même durant cette campagne. Une page vient de se tourner. Nous allons pouvoir à présent continuer le travail commencé il y a 6ans, avec une nouvelle équipe majoritaire, motivée, rajeunie, féminisée, avec une opposition stimulante, je le devine, respectueuse des personnes et de l'éthique, je l'espère.

Comme je l'ai dit aussi il y a 6 ans, je serai en toutes circonstances votre maire, celui de toutes les bussettes et de tous les bussettes, à l'écoute de chacun, prêt à prendre comme toujours mes responsabilités, à défendre le bien public commun en opposition parfois aux intérêts individuels, à gérer de manière responsable le budget communal, à défendre nos intérêts au sein de la Com/Com ; animé par la passion sincère que j'ai, depuis toujours, pour Bussang et que vous connaissez tous ».

C'est sous des applaudissements nourris que se termina la première réunion du conseil municipal du nouveau mandat d'Alain VINEL.